

OMPI



WO/PBC/11/INF/1

ORIGINAL : anglais

DATE : 6 juin 2007

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Onzième session
Genève, 25 – 28 juin 2007

**SYSTEME D'ENREGISTREMENT DES FOURNISSEURSPERMETTAN
D'ACCROITRE LES POSSIBILITES D'ATTRIBUTION
DE MARCHES DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI**

Document établi par le Secrétariat

1. Au cours des dernières années, l'acquisition des produits et services permettant le bon déroulement des activités courantes du Secrétariat a fait l'objet d'améliorations constantes, dans une recherche à la fois du meilleur rapport coût-efficacité et d'une plus grande harmonisation avec les mesures de modernisation prises dans l'ensemble du système des Nations Unies. En mars 2006, un cadre moderne assorti de principes généraux, de politiques et de procédures clairement définis en matière d'achats et de contrats a été adopté et des modifications ont été introduites dans la structure de l'Organisation et la gestion des activités relatives aux achats et aux contrats. L'élaboration de systèmes et d'outils informatiques visant à mettre en œuvre la nouvelle procédure d'attribution des marchés a aussi été lancée dans le but de faciliter l'application des nouvelles règles et procédures en matière de passation de marchés. Par ailleurs, le Secrétariat a aussi accru sa participation aux activités communes organisées dans ce domaine dans le cadre des accords de coopération interinstitutionnelle conclus avec le Secrétariat des Nations Unies et les autres organisations du système.

2. En avril 2007, le Secrétariat a lancé, dans le cadre de la modernisation de la procédure d'attribution des marchés, l'élaboration d'un nouveau système d'enregistrement des fournisseurs sur l'Internet. Ce système, qui devrait être pleinement opérationnel en octobre 2007, offre une procédure simple d'auto-enregistrement en ligne, sur l'Internet, à

toute société commerciale qui souhaite participer à la procédure d'attribution de marchés de l'OMPI en tant que fournisseur potentiel de produits ou de services spécialisés.

L'enregistrement n'est pas obligatoire pour participer aux activités de passation de marchés de l'OMPI, mais les sociétés commerciales enregistrées seront systématiquement informées des opérations d'achat dans leur domaine d'activité.

3. Le système, gratuit et facile d'accès et d'utilisation, permet aux sociétés commerciales de s'inscrire elles-mêmes dans la base de données électronique des fournisseurs. Les avis d'appels d'offres et d'autres informations seront systématiquement adressés à toutes les sociétés enregistrées dans le système comme exerçant une activité dans la classe de produits ou de services concernée. Le système sera ouvert à toute société commerciale, partout dans le monde grâce à l'Internet, et l'accès sera protégé par l'attribution d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Les sociétés enregistrées pourront accéder à la base de données à tout moment pour mettre à jour les données les concernant et consulter les dernières notifications d'appels d'offres.

4. Le Secrétariat présentera aux États membres de l'OMPI un exposé en PowerPoint de 15 minutes sur le système d'enregistrement des fournisseurs le 26 juin 2007 à 13 h 15 dans la salle B. D'autres documents relatifs à ce système seront aussi distribués à cette occasion.

5. Toutes les délégations sont cordialement invitées à assister à cette présentation.

[Fin du document]